

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JANVIER 2011

Étaient présents : Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Joël MICHAUD, Thomas LAGRANGE, Jean BEAUVICHE, Gilbert BENAS, Odile DALIA, Eric DAVANTURE, Sylvie DELFORGE, Jean DUPARD, Willy MINIAU, Valérie PONSOT.

Absents excusés : M. Richard DRILLIEN qui a donné procuration à M. Thomas LAGRANGE, Mme Nicole LEFEUVRE, Mme Patricia MICHELIN.

Secrétaire de séance élue : Madame Sylvie DELFORGE.

1. Fixation d'un tarif complémentaire pour le Cyberespace 2011

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que les usagers du Cyberespace sollicitent la mise en place d'un tarif modéré pour les personnes qui s'inscrivent en cours d'année.

Rappel du tarif annuel 2011 : 15 € pour les habitants de Saint Désert, 25 € pour les personnes extérieures.

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire propose d'appliquer une réduction du tarif annuel de base pour les adhésions enregistrées au second semestre, soit entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la fixation d'un tarif d'adhésion réduit au Cyberespace pour les personnes qui s'inscrivent en cours d'année et fixe à 50 % du tarif annuel en vigueur le tarif réduit pour les inscriptions enregistrées entre le premier juillet et le 31 décembre de l'année en cours.

2. Convention avec l'association Airsoft Sport Extrême 71 pour la pratique de l'activité Airsoft à l'ancienne carrière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'association Airsoft Sport Extrême 71 la possibilité d'utiliser le site de l'ancienne carrière – lieu dit « La Chaume Meunière » - pour pratiquer une activité sportive et de loisirs intitulée « Airsoft ».

Il présente aux Conseillers un projet de convention pour encadrer les conditions d'utilisation du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise l'occupation du site de l'ancienne carrière « lieu dit Chaume Meunière » pour la pratique d'une activité dénommée « Airsoft » par l'association Airsoft Sport Extrême 71, approuve le projet de convention entre la Commune et l'association Airsoft Sport Extrême 71, et autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

3. Choix du Maître d'œuvre pour la création d'un restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Procès Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 20 décembre 2010 au cours de laquelle 3 candidatures au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un restaurant scolaire ont été retenues pour une audition.

Il rend compte également de l'audition de ces 3 candidats par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 janvier 2011.

Celle-ci propose de retenir la société ARCAD'26 sise à Louhans et représentée par Monsieur Laurent VALLAS, architecte, pour un montant d'honoraires estimé à 40 083,50 € HT, soit 47 940 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 2 abstentions, décide de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un restaurant scolaire à la société ARCAD'26, sise 26 Grande Rue à Louhans (71500) et représentée par Monsieur Laurent VALLAS, architecte DPLG, accepte le montant des honoraires estimé à 40 083,50 € HT, soit 47 940 € TTC, dit que cette somme sera inscrite au budget 2011, autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4. Fixation du taux de promotion. Avancement de grade d'un agent communal :

Monsieur le Maire informe :

- que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 ;
- qu'il appartient, désormais, à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade ;
- que ce taux peut varier de 0 à 100 % et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis de principe du CTP du Centre de gestion de Saône et Loire rendu le 7 décembre 2010, Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit : le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- fixe le taux d'avancement de grade à 100 % ;
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires ;
- décide d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

5. Fixation du tarif sortie neige du Centre de Loisirs

Madame Élisabeth Lê-Germain, adjointe au maire en charge de la jeunesse propos au Conseil Municipal de fixer la participation financière des familles pour la sortie aux Rousses du 24 février 2011 dans le cadre des activités du centre de loisirs. Cette année, un repas chaud sera servi aux participants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité fixe comme suit les tarifs pour la sortie aux Rousses du 24 février 2011, dans le cadre des activités du centre de loisirs (sont inclus dans ce tarif : le transport, un repas chaud et la location du matériel) :

- Enfant scolarisé à Saint-Désert ou résidant à Saint Désert ou à Rosey : 18,00 €
- Enfant extérieur : 21,00 €
- 1 parent + 1 enfant : 40,00 €
- 1 parent+ 2 enfants : 55,00 €
- 1 parent + 3enfants : 70,00 €

6. Avenant n°1 – Révision du PLU - Etude complémentaire

Exposé de Monsieur le Maire.,

Par délibération du 30 juin 2008, la municipalité a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération du 3 juin 2009, le bureau d'études Conseil Développement Habitat et Urbanisme, sis à Troyes, a été retenu pour réaliser les études de révision du PLU pour un montant global HT s'élevant à 18 770,00 €.

La municipalité de Saint-Désert souhaite à présent analyser les possibilités de dérogation par rapport à la règle de recul de 75 mètres de l'axe de la RD 981.

Pour ce faire les directives de l'État issues de la Loi L111-1-4 du code de l'Urbanisme dite Loi Barnier doivent être appliquées. Celles-ci conditionnent les possibilités d'urbanisation le long des grands axes à l'existence d'un projet urbain intégré au document d'urbanisme.

Cette étude devra prendre en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale, ainsi que la qualité de l'urbanisme et des paysages.

La réalisation de cette étude complémentaire est estimée à 2 300 € HT, soit 2 750,80 € TTC. Celle-ci doit faire l'objet d'un avenant au contrat de mission d'études pour la révision du PLU attribuée au cabinet CDHU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 2 abstentions, approuve la réalisation d'une étude complémentaire pour l'intégration d'un projet urbain dans le Plan Local d'Urbanisme, accepte le montant de l'étude estimée à 2 300 € HT, dit que celle-ci fera l'objet d'un avenant à la mission d'étude de révision du PLU confiée au bureau d'études Conseil Développement Habitat et Urbanisme – 11 rue Georges PARGEAS – 10000 TROYES, autorise et charge Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Bilan 2010 du centre de loisirs

DÉPENSES		RECETTES	
Total des dépenses :	12 206,29 €	Redevances parents :	4 497,18 €
		participation CAF :	2 226,61 €
		Participation communale :	5 482,50€
NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE		71 jours au total (19 en été, 18 aux petites vacances, 34 mercredis)	
FRÉQUENTATION DU CENTRE		4024 heures (1872 en été, 1472 aux petites vacances, 680 les mercredis).	

2. Convention Centre de loisirs de Givry

La Convention avec le centre de loisirs de Givry est reconduite pour l'année 2011.

3. Projet de réunion publique pour l'aménagement de la place carrée

Monsieur Le Maire rappelle que la réunion publique de présentation des travaux pour l'aménagement de la Place Carrée, en présence de l'architecte, Monsieur Philippe GUILLOUX, aura lieu le mardi 08 février 2011, salle des Rocheriaux à 19h30.

4. Classement des archives par le service du Centre de Gestion

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le classement des archives par le service du Centre de Gestion est prévu pour le mois de mars 2011.

5. Travaux SYDESL

Après avoir présenté le rapport d'activité du SYDESL 2009, Monsieur le Maire énonce les prochains travaux du SYDESL : éclairage public et enfouissement du réseau France Télécom

en Besseran et Place Romaine, renforcement des lignes électriques route de Buxy et éclairage du passage piétonnier du pont de la Montée.

6. Fiches techniques salles des fêtes

Pour améliorer les conditions d'utilisation des salles de Saint-Désert, des fiches techniques à l'usage des locataires vont être réalisées et plastifiées (chauffage, cuisinières, lave-vaisselles)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.